



# **ASPRO MiniJi**

## **COTISATION 2017**

### ***Très chers propriétaires et responsables d'associations,***

Les premières régates de l'année 2017 ne vont pas tarder à recommencer et pour que votre ou vos bateaux soient classés, il est impératif d'être à jour de vos cotisations.

Cette année les tarifs d'adhésions ne changent pas. L'objectif de notre association est de favoriser l'adhésion d'un maximum de bateaux sans se ruiner mais aussi par souci d'équité de mieux équilibrer le nombre de pouvoir lors des votes nécessaires à la vie de notre association.

Comme tous les ans, nous avons constaté lors de notre dernière Assemblée Générale de Mèze, qu'un certain nombre de propriétaires avaient **réglé leur cotisation en retard**, ce qui a eu encore une fois, pour conséquence, le fait de ne pas pouvoir participer aux différents votes de l'Assemblée Générale, et ne nous facilite pas la gestion des Miniji, ce qui est regrettable pour la vie d'une association.

Afin d'éviter ces désagréments vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation pour 2017. Je vous engage le plus rapidement possible, à retourner la fiche d'adhésion accompagnée du chèque correspondant à notre trésorier.

Je vous précise qu'il est obligatoire d'indiquer le numéro du ou des bateaux sur la fiche d'adhésion. Vous recevrez en retour le ou les autocollants personnalisés avec le numéro du bateau, officialisant ainsi votre adhésion mais aussi pour faciliter les classements.

Comme chaque année, un contrôle de la présence de l'autocollant dans les bateaux sera demandé aux comités de courses, et ce pour toutes les inter-ligues et sélectives afin que le classement des bateaux soit validé.

Je vous rappelle :

- que le numéro attribué au bateau est celui figurant sur le certificat de jauge c'est celui-ci que vous devez déclarer en régate. Dans le cas où vous courez avec des voiles portant un numéro différent, vous devez demander une autorisation au comité de course.

- pour faire partie du classement national mis en place par la FFV, il est obligatoire, pour les bateaux participants à une régate inscrite au calendrier fédéral, d'être adhérents à l'AsproMiniji.

Merci de préciser les numéros de bateaux dont vous n'êtes pas propriétaires en nous précisant le nom de celui-ci et les conditions dans lesquelles vous avez ce bateau (prêt, location, etc..).

En espérant que l'année 2017 soit encore meilleure que l'année 2016, recevez toutes nos amitiés sportives

*Le Comité Directeur*



# ASPRO MiniJi COTISATION 2017

Nom de l'adhérent : .....

Si association nom du représentant légal : .....

Adresse complète de l'adhérent .....

☎ Fixe : ...../...../...../...../.....

☎ Portable : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

1ère adhésion

Renouvellement

## **Numéro(s) figurant(s) sur le certificat de jauge des bateaux à enregistrer :**

N°du MiniJi	Skipper	N°du MiniJi	Skipper

## **Calcul du montant de l'adhésion :**

1 Bateau <b>Particulier</b>	30€	.....€	1 voix pour l'AG
1 à 2 Bateaux	44€	.....€	2 voix pour l'AG
3 à 4 Bateaux	88€	.....€	4 voix pour l'AG
5 à 8 Bateaux	132€	.....€	6 voix pour l'AG
+ de 8 Bateaux	176€	.....€	8 voix pour l'AG
Pour une première Adhésion rajouter	16€	.....€	
	<b>Total</b>	.....€	

Paiement à l'ordre de **ASPRO MINIJI** adressé à :  
**Jean-Claude MIRC 25 rue des Florales 31250 REVEL**

**Date :**

**Signature obligatoire de l'adhérent**  
**(propriétaire ou représentant légal)**

L'attestation et les autocollants seront adressés à l'adhérent dont l'adresse figure sur la demande d'adhésion.